

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

OBSÈQUES DE M. DE VERNINAC

A CROZE

Si dans les grandes douleurs que provoque le brusque départ d'un être cher, il peut être apporté un adoucissement, si des sympathies et des regrets sincères peuvent consoler ceux qui pleurent, mercredi à Croze, la mesure de cet adoucissement et de ces consolations a bien été donnée par la foule innombrable qui s'était rendue aux obsèques de M. de Verninac.

De tous les points du département, des délégations nombreuses étaient venues à Croze pour accompagner à sa dernière demeure l'homme aimé, et pour apporter à sa famille l'expression sincère d'une profonde affliction.

De Cahors, d'où nous sommes parti, de Gourdon, de Souillac, de St-Denis-Martel, des Quatre-Routes et de toutes les stations intermédiaires, des groupes compacts de voyageurs se rendant aux obsèques, montaient dans le train.

Autorités préfectorales, chefs et employés d'administrations, amis personnels et politiques, partisans et admirateurs, tous émus tenaient à aller saluer une dernière fois les restes de celui qui tint dans notre département la place la plus noble et la plus élevée.

A 10 heures et demie, à notre arrivée à Croze, l'affluence était énorme. Dans les vastes allées qui conduisent au château, il était fort difficile de se frayer un passage pour pénétrer dans le salon où, avec ses deux demoiselles, M^{me} de Verninac, surmontant son immense douleur, recevait les condoléances attristées de tous.

Dans la chambre mortuaire, sur un catafalque, reposait le cercueil qui contenait le corps de l'éminent sénateur ; sur le drap noir qui recouvrait la bière étaient placés l'écharpe et les insignes de sénateur et un coussin où étaient accrochées les deux décorations dont était titulaire M. de Verninac : la croix de chevalier de Léopold et la croix de commandeur du Mérite agricole.

LES OBSÈQUES

A 11 heures, le cercueil fut placé sur le char funèbre qui disparaissait entièrement sous les magnifiques couronnes envoyées de tous les points de la région. Mais toutes ne purent y contenir, et la plupart furent portées à bras par des délégués de communes avoisinantes.

Parmi les plus belles, citons les couronnes offertes par l'administration préfectorale du Lot, par les communes de Cazillac, de Vayrac, de St-Michel-de-Bannières, de Pinsac, de Condat, de Bétaille, de Martel, de Souillac, de St-Céré, de St-Sozy, de Cavagnac, des Quatre-Routes, de Baladou, de Sarrazac, par le groupe de la Gauche démocratique du Sénat, par le Cercle républicain de Gourdon, dont M. de Verninac était le président d'honneur, par les facteurs de Paris, originaires du Lot, un groupe de compatriotes de Bois-Colombes, M. et Mme de Laptow, M^{me} Delpert, MM. Sémirot, général Dufort, Miret, Gustave Delol, Henry Barbier, Ernest Talou, Louis Malvy, Dory, D^r Taule, les employés de la Préfecture du Lot, le Cercle républicain de Figeac, etc.

Le cortège se mit en marche ; en tête

venait la fanfare de Souillac qui faisait entendre des airs funèbres ; puis suivaient, précédées de couronnes, la Société de secours mutuels de Vayrac, les délégations de Bourgneuf (Creuse), de la Société des courses de Gramat, les écoles de filles et de garçons de Cazillac, des Quatre-Routes et de plusieurs autres communes.

Quatre draps étaient portés :

1^o Par des maires du canton de Vayrac : MM. Granouillac, de Vayrac, Tournier, de Condat, Mazeyrat, de Bétaille et Limes, de St-Michel.

2^o Par MM. Costes, sénateur, Cocula, Linol, Longpuech, conseillers généraux ;

3^o Par quatre conseillers municipaux de la commune de Cazillac ;

4^o Au nom du département, par MM. Mazières, premier adjoint au maire de Cahors, Marcenac, premier adjoint de Figeac, Cabanès, adjoint de Gourdon, Malvy, maire de Souillac.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le Préfet du Lot, Pauliac, sénateur, Vival, député, Servantie, adjoint de la commune de Cazillac, dont M. de Verninac était maire.

Puis venait le char funèbre que cachaient entièrement d'innombrables et magnifiques couronnes.

Et, silencieux, émus jusqu'aux larmes, derrière le char suivait le cortège de parents et d'amis du défunt.

Le deuil était conduit par MM. de Nucé, de Sarrazac ; Henri Barbier, lieutenant de vaisseau ; Lambert, pharmacien à Souillac ; Gaby, de Souillac ; et Belloc, percepteur, parents du défunt.

Venaient ensuite MM. le D^r Taule, ancien directeur de l'asile Ste-Anne ; Miret, maire à Floirac ; Ernest Talou, conseiller général ; Joseph et Louis Bramel ; Bruel ; Lacaze ; Gustave Delol ; Malvy fils ; Arnaud, ancien préfet du Lot, préfet de l'Hérault ; Descaubroux ; Bonin, ancien magistrat ;

Et dans le cortège immense, nous avons remarqué MM. Labrousse, sénateur de la Corrèze, Bussière, député de la Corrèze, Fescq, maire d'Aurillac, Quercy, président du tribunal civil de Bordeaux, tous les sénateurs et députés et la plupart des conseillers généraux et d'arrondissement du Lot, M. Chaigne, procureur de la République ; Grimal, juge d'instruction ; Berget, ingénieur en chef ; Maurellet, inspecteur d'Académie ; Vachal, ancien député ; Lacoste, conseiller général de la Corrèze ; Mazeau, directeur de la vacherie-pépinière à Brive, D^r Clary et plusieurs représentants de la presse locale et régionale ; les directeurs des principales administrations et plusieurs fonctionnaires de la Préfecture,

Du château, le cortège se dirigea vers Sarrazac, où devait avoir lieu l'inhumation.

C'est une distance de trois kilomètres que l'on a parcouru sous un soleil de plomb : sur la route où la chaleur était accablante, le cortège énorme formé de toutes les populations du canton et de tous les amis et partisans du regretté disparu, se déroula à travers une végétation en pleine floraison, au milieu d'un panorama merveilleux.

Près de 5,000 personnes accompagnèrent jusqu'à sa dernière demeure celui que

dans le pays on appelait familièrement M. Charles, car il était, pour tous ses compatriotes, d'une bonté exquise et d'un dévouement sans bornes.

Et l'émotion étreignait toute cette foule, car celle-ci sentait combien elle perdait par cette mort inopinée : les paysans, un ami, un conseiller et tous, un républicain, un excellent maître.

Sur le parcours du cortège, massés sur les vallons qui bordent la ravissante vallée de Sarrazac, étaient des groupes nombreux de spectateurs qui se joignirent au cortège.

En entrant dans Sarrazac, la foule était immense.

Après une très courte cérémonie religieuse, le cortège se reforma et se rendit au cimetière où, à grand peine, tant l'affluence était grande, on pouvait pénétrer et s'approcher du caveau où à jamais va dormir M. Charles de Verninac.

Mais avant de se séparer pour toujours du corps de cet excellent homme qui laisse tant de regrets, plusieurs discours que nous sommes heureux de publier furent prononcés.

Discours de M. le Préfet

Messieurs,

Il ne pouvait être porté à l'Administration du département du Lot et au parti républicain tout entier un coup plus cruel que celui qui les frappe aujourd'hui.

M. Charles de Verninac, vice-président du Sénat, président du Conseil général du Lot, a été enlevé brutalement à l'affection du plus grand nombre, à l'estime et au respect de tous. On peut mesurer l'étendue d'une telle perte à l'émotion douloureuse qui s'est emparée, dimanche, de toute la population lorsqu'elle a connu la mort foudroyante de l'homme qui lui était si cher.

La vie de M. Charles de Verninac est l'histoire même du parti républicain dans ce département, de son organisation, de ses luttes prolongées, enfin de ses victoires.

Dès 1870, il se présente au Conseil général dans le canton de Vayrac et il ne cesse plus depuis de le représenter.

A l'Assemblée départementale, ses qualités ne tardent pas à lui assurer une place prépondérante : sa pénétration rapide des affaires, sa facilité à les exposer dans une langue élégante et claire, sa large compréhension des intérêts d'un département qu'il connaissait, on peut le dire, village par village, le désignèrent, en 1891, au suffrage de ses collègues pour la présidence qu'il exerça jusqu'à ce jour, sans interruption, on sait avec quelle compétence et quelle autorité bienveillante.

Mais déjà, en 1883, M. Charles de Verninac avait été élu sénateur.

Il avait, dans la rude bataille qu'il livrait au parti bonapartiste, fait ses preuves de courage moral, de dévouement et de tenacité : les délégués sénatoriaux l'en récompensèrent. Quelques années après, son œuvre de propagande républicaine pénétrant la masse même des électeurs, assurait, pour une grosse part, le triomphe des candidats républicains à la députation.

Au Sénat, comme au Conseil général, M. de Verninac devenait rapidement une personnalité en vue. On y appréciait sa compétence dans les questions économiques et agricoles qu'il a traitées à la tribune de la Haute Assemblée avec une autorité qui s'imposait. Tout dernièrement encore, rapporteur de la loi sur les boissons, il menait, brillamment, à bonne fin, la tâche délicate qui lui était confiée. On l'y aimait pour la cordialité de ses relations, pour le charme très fin émané de sa personne et qui était comme résumé dans son sourire d'observateur indulgent.

Cette estime, cette sympathie avaient fait de lui, trois fois un des vice-présidents du Sénat. Hier encore, à la veille des vacances qui viennent de se terminer, il donnait, au fauteuil de la Présidence, comme toutes les fois que cette haute fonction lui était dévolue, les preuves d'un tact et d'un esprit sans cesse éveillés.

De telles personnalités débordent le cadre d'un département ; elles sont l'honneur d'un pays tout entier.

Elles s'imposent à notre respect, non pas seulement par l'autorité des fonctions, mais, avant tout, par la noblesse des sentiments. On peut dire que M. de Verninac était républicain, non pas uniquement parce que la forme républicaine apparaissait à son intelligence limpide comme le gouvernement logique d'un peuple libre, mais, aussi, parce que la République poursuivant un idéal démocratique de fraternité et de bonheur, ne ferme jamais aux travailleurs, aux hambles, l'horizon des espoirs légitimes.

Ce n'est pas seulement ici, dans ces vallées riannes autour de Croze, que les bienfaits de son cœur généreux ont été goûtés : sa sollicitude s'étendait à tout le département.

Chaque jour et, à toute heure, combien, gravissant la côte familière, venaient chercher l'appui et le conseil à la maison du bon accueil, des portes large ouvertes. Là, la bienveillance de l'hôte, toujours prêt à vous entendre, s'éclairait encore de la grâce aimable de sa chère compagne.

Mon cher ami, comme pour faire votre disparition plus saisissante, plus sensible, la mort a emprunté la forme rapide et brutale.

En pleine vie, vous qui ne vouliez pas vous reposer, elle vous a endormi du sommeil que les poètes disent être, heureusement plus doux que la vie. Ces populations affligées qui nous entourent et dont la présence est le témoignage vivant d'une affectueuse reconnaissance, n'en conserveront que plus profondément gravé votre cher souvenir.

La semence républicaine que vous jetiez, depuis plus de 30 ans, d'une main jamais lasse, dans la terre du Lot, ne cessera pas de lever. On en retrouvera le germe épanoui dans les générations qui naissent chaque jour à la vie politique. Votre âme républicaine fleurira en elles de même que se perpétueront à votre foyer, votre bonne grâce souriante, l'amabilité de vos accueils, le charme de votre esprit.

Au nom de la République que vous avez bien servie, je salue respectueusement votre dépouille et j'associe le Gouvernement que j'ai l'honneur de représenter au deuil poignant de votre famille en larmes !...

Discours de M. Vival

Messieurs,

Je serai bref, les grandes douleurs dans un deuil comme celui qui nous réunit autour de cette tombe si tôt ouverte, n'ont pas besoin de longs discours pour être exprimées.

C'est un homme de bien, un grand caractère un cœur d'élite, entièrement dévoué au peuple qui disparaît, laissant après lui un deuil qui sera long à s'effacer car il aura fait naître des regrets profonds et sincères.

Charles de Verninac, issu d'une vieille famille de parlementaires et de gens d'épée, Monsieur Charles, comme se plaisaient à l'appeler ses voisins et ses nombreux amis des campagnes qui entourent Croze, avait été élevé dans des principes de liberté et d'amour du peuple.

Son père qui avait longtemps représenté les électeurs de la Corrèze à la Chambre des députés, son oncle l'amiral de Verninac, ancien ministre de la marine et représentant en 1848, avaient contribué à développer au cœur de notre ami, de celui qui devait devenir un jour le chef incontesté du parti républicain dans le Lot, les principes et les idées qui ont fait de cet homme à l'esprit si cultivé et si fin, le défenseur ardent et éclairé, j'allais dire, l'apôtre de la grande démocratie rurale de nos campagnes.

De bonne heure, de Verninac se trouva entraîné dans la vie publique : élu conseiller général d'opposition sous l'empire, il avait, après les péripéties de la guerre de 1870 ou il avait fait tout son devoir, repris son rang dans la lutte politique, conduisant à l'assaut contre ce qui restait de la réaction, les électeurs de cet arrondissement de Gourdon qu'il aimait tant.

Le combat était dur et pénible, le césarisme joint à la réaction cléricale tenait le pays, les républicains étaient divisés, M. de Verninac fut plusieurs fois battu.

Enfin aux élections sénatoriales de 1883 il arriva au Sénat.

La semence républicaine avait germé sous la poussée des Béral et de Verninac, les républicains organisaient le combat et préparaient la future victoire.

Aujourd'hui, grâce à la grande intelligence, au dévouement sans bornes à l'intégrité et à l'honnêteté de celui que nous venons pleurer, le département s'était repris et avait acclamé la République radicale, c'est-à-dire cette république des grandes et profondes réformes que le pays attend et saura exiger au besoin de ses mandataires.

De Verninac, dès son entrée au Sénat, avait su bientôt conquérir une grande place dans cette assemblée : nommé en 1883 secrétaire du Sénat, il en était devenu plus tard l'un des premiers vice-présidents, la haute valeur, l'amour du travail, les connaissances profondes et si variées et l'ardent républicanisme de notre ami avaient été justement appréciés de tous ses collègues.

A son tour, le conseil général du Lot avait choisi depuis longtemps M. de Verninac comme son président, je n'ai pas besoin de m'appesantir ici sur le grand rôle joué par lui dans cette assemblée où il sera difficile et de le remplacer et de le faire oublier.

Démocrate d'instinct, de Verninac n'a pas, comme bien d'autres, oublié durant les longues et ardentes luttes politiques, les principes qui lui avaient servi de guide, il les a, au contraire, exaltés ne perdant aucune occasion de les répandre et de les faire prévaloir.

C'est en combattant pour la République et pour le service de l'idée républicaine, qu'il est mort on peut le dire.

La démocratie perd en lui un de ses meilleurs et de ses plus fermes défenseurs, quant à nous, ses amis, ses compagnons de luttes nous nous rappellerons longtemps non seulement l'ami cher et dévoué qui disparaît, mais le conseiller, le chef autorisé qui avait toute notre affection et toute notre confiance.

Son souvenir restera longtemps gravé dans nos mémoires et nos cœurs, et dirigera nos actes.

Il faut avoir connu la vie de famille de de Verninac, avoir apprécié son grand cœur, son amour si profond pour sa chère et dévouée compagne, pour ses deux charmantes jeunes filles élevées par leur père selon ses idées et son cœur, et il est aisé de comprendre combien sa mort a été pour sa famille si unie et si fière de son chef, une perte doublement cruelle et terrible.

Puissent les chagrins, les regrets unanimes de ses nombreux amis, de cette foule qui a tenu à suivre de Verninac jusqu'à sa dernière demeure atténuer cette grande douleur.

Au nom du conseil général du Lot, recevez ici notre dernier adieu, cher et regretté président.

Discours de M. Pauliac

Messieurs,

Je ne viens pas faire l'éloge funèbre de l'ami que nous perdons, chacun de vous l'a fait, M. le préfet et M. Vival l'ont heureusement présenté et je ne m'en sens pas la force.

Mais en lui disant le dernier adieu je veux apporter devant vous le témoignage de celui qui a eu le bonheur d'être son collègue dans la Haute Assemblée.

Supérieurement doué, De Verninac comme toutes grandes âmes comprit et aima la noblesse de l'étude. Docteur en droit, il préparait l'agrégation et aurait brillé dans nos grandes chaires de faculté de droit, si la conscience des devoirs politiques ne l'avaient jeté dans les luttes.

Ces luttes vous les connaissez. Ici elles ont fini par imposer sa grande valeur et y faire triompher ses idées. Elles lui ont valu avec quelques déboires inévitables, — du côté de ses amis les plus fidèles, des sympathies, des dévouements qui lui survivront. Elles ont forcé chez les adversaires le respect, chez quelques-uns même une admiration inavouée jusqu'ici mais certaine.

Arrivé au Sénat il y fut d'abord nommé secrétaire. Il contribua puissamment à la formation de la gauche démocratique.

Il jugeait nécessaire l'existence de ce groupe pour défendre les principes qui lui ont servi de règle sans déviation à aucun moment depuis sa première jeunesse jusqu'à sa mort. Il en fut un des premiers et plus remarquables présidents.

Soit dans ce groupe, soit dans les nombreuses commissions où l'appelaient l'estime et la sympathie de ses collègues, De Verninac qui savait beaucoup, étudiait beaucoup, voyait juste, De Verninac donnait toujours une note vraie. Chargé trop souvent du rapport de projets de loi importants il y sacrifiait une partie de ses nuits quelle que fût sa fatigue.

Ses travaux étaient remarquables et remarquables par une forme impeccable, une netteté et une précision juridique parfaites, une hauteur et une justesse de vues qui en assureraient généralement l'adoption. Il n'abusait

pas de la tribune, mais sa parole simple, précise, documentée était sympathiquement écoutée.

Toujours préoccupé des grands intérêts, du pays, il sacrifiait parfois les siens propres.

Appui précieux et désintéressé des ministères qui gouvernaient suivant ses principes républicains, il était pour ceux qui s'en écartaient un adversaire avec lequel il fallait compter. Mais rien n'altérait cette dignité dans les actes et dans les discours qui en faisaient un des plus parlementaires parmi les parlementaires.

Cette distinction dans les idées, dans les sentiments, dans les actes, que vous admirez ici, joint à sa haute valeur politique lui ont conquis sympathie et autorité, l'ont fait élever à la vice-présidence du Sénat. Il ne me paraît pas téméraire d'affirmer qu'un rôle plus élevé encore l'attendait un jour ou l'autre sans la mort prématurée qui l'a si subitement et si cruellement enlevé en pleine possession de la force et de l'intelligence.

Lorsqu'a retenti la nouvelle de ce désastre nous avons vu partout la douleur suivie de ce cri du cœur : Quelle perte pour le département !

Messieurs, la perte n'est pas seulement grande pour le département, elle l'est pour le Sénat et pour la France.

Puisse son épouse qui le pleure, puissent ses enfants auxquels il a transmis les trésors de son intelligence et de son cœur, et tous ses parents trouver une consolation dans l'immense manifestation de douleur et de sympathie qui l'accompagne et dans la certitude que De Verninac a ajoutée une belle page à l'histoire déjà glorieuse de sa famille.

Adieu cher ami, dormez en paix, votre œuvre ne périra pas.

Discours de M. Ernest Talou

Messieurs,

Après les paroles d'éloges et de regrets que vous venez d'entendre, laissez moi crier à M. de Verninac le douloureux et reconnaissant hommage de ceux qu'il prit comme par la main dès leurs plus jeunes années, qu'hier encore, bienveillant et bon, il patronnait, il encourageait dans leurs efforts, il réconfortait dans le malheur.

M. de Verninac aimait les jeunes : Nombreux furent ceux qui eurent en lui une foi, une confiance filialement aveugles ; nombreux sont ceux dont il emporta l'attachement profond, le dévouement absolu, l'affection respectueuse.

Sur le cercueil du maître vénéré, ils veulent avec moi laisser tomber leurs dernières larmes d'adieu.

A votre foyer — où vous allez manquer maintenant — permettez leur de revenir, auprès de votre compagne et de vos enfants, parler de vous, pleurer, et avec elles continuer à vous aimer.

Nous laissons ici votre dépouille ; nous gardons votre souvenir.

Discours de M. Miret

MAIRE DE FLOIRAC

Messieurs,

Encore un mot, un simple mot après les paroles éloquentes et si profondément émues que vous venez d'entendre.

L'hommage d'affectueux respect et d'irréparables regrets que j'apporte ici à Charles de Verninac est celui de l'ami personnel, de l'ami de 30 ans, parlant en son propre nom et au nom de ces autres amis qu'il accueillait innombrables, à toute heure, avec tant de simplicité, lorsqu'il venait goûter à Croze le charme de ce foyer familial où il se retrouvait avec tant de bonheur, où il était si tendrement, si pleinement aimé.

Il y a là un côté de la vie de notre tant regretté disparu, que le grand public ne pouvait pas connaître tout à fait, mais qui, plus que tout autre chose, gravera, en traits ineffaçables, sa mémoire dans le cœur des populations de la région. Qu'une difficulté survint entre voisins, ou entre membres d'une même famille, s'agissait-il d'une grave affaire ou de la plus simple plantation de bornes, on disait : Allons à Croze, M. de Verninac arrangera cela.

Et M. de Verninac arrangeait toujours cela, en effet.

La confiance en lui, en sa droiture, en ses lumières, en son inépuisable complaisance à tout entendre jusqu'aux plus infimes détails, était sans bornes. Il était l'arbitre écouté auquel tous recouraient sans hésiter, parce qu'ils étaient certains de trouver auprès de lui le bon conseil, l'encouragement, le réconfort dont ils avaient besoin.

J'ai vu, pendant deux longues journées de deuil, défilier autour du corps de celui qui laisse un si grand vide, l'incessant cortège des familles éplorées, éperdues ! Le même cri de désolation sortait de toutes les poitrines : Ah ! quelle perte ! Nous n'aurons plus notre soutien !

Et un mot poignant en son expressive simplicité revenait sans cesse : Pour nous, il était le Père... il était le Père !

Il aimait sans doute les siens par-dessus tout. Il vous aimait pourtant encore, vous tous qu'il connaissait bien, à plusieurs lieues à la ronde. Aussi, comme à votre tour, vous l'aimiez d'une affection respectueuse et aveuglément dévouée !

Charles de Verninac, ami sûr et fidèle, adieu ! Il est des souvenirs, des pensées, des entreprises communes qui ne s'oublient pas.

Discours de M. Servantie

ADJOINT AU MAIRE DE CAZILLAC

Mesdames, Messieurs,

Avant de laisser à jamais fermer cette tombe si prématurément ouverte, je viens au nom du Conseil Municipal et au nom des républicains de Cazillac dire un dernier adieu à l'homme de bien, à l'ami sincère que toute la commune pleure, à celui qui, pendant près de 30 ans a été le bon conseiller de nous tous.

M. de Verninac, par la droiture de son caractère et le désir de faire le bien s'était attiré toute notre sympathie. Le dévouement qu'il prodiguait sans cesse à notre chère commune, sa petite patrie, restera toujours gravé dans notre souvenir.

Où, mon cher et regretté Maire, votre nom ne sera jamais oublié, et restera immortel.

Les précieux conseils que vous nous avez toujours donnés, nous les transmettrons à nos enfants qui vénéreront avec nous votre mémoire.

Vous nous avez enseigné à aimer cette République dont vous fûtes l'apôtre toute votre vie, vous nous avez appris à marcher au combat, et cette cruelle mort qui est venue vous ravir à nos amis, vous a trouvé sur la brèche. Vous tombez au champ d'honneur en nous montrant le chemin de la victoire, chemin que nous suivrons pour rendre hommage à votre souvenir.

La fatale journée du 12 Mai, a couvert d'un immense deuil la commune de Cazillac.

Puissent ces quelques paroles d'adieu apporter un soulagement à Madame et Mesdemoiselles de Verninac que nous prions d'accepter l'hommage de nos plus sincères et respectueuses condoléances.

Adieu, Monsieur de Verninac ! adieu ! adieu !

Discours de M. Granouillac

Mesdames, Messieurs,

Des voix plus autorisées que la mienne viennent de faire l'éloge de ce grand et honnête républicain que nous pleurons tous.

Il est de mon devoir, comme maire de la commune, chef-lieu du canton de Vayrac, qui fut son berceau politique, de venir au nom de toutes les municipalités du canton, apporter notre tribu de modeste reconnaissance à celui qui depuis plus de trente ans est notre conseiller général.

En 1869, en plein empire, une élection cantonale devait avoir lieu à Vayrac, déjà plusieurs compétiteurs se disputaient les suffrages des électeurs, lorsque de Verninac, avec toute la fougue de la jeunesse, accourut parmi nous et déploya hardiment le drapeau républicain autour duquel, dans un sublime élan se groupa, une imposante majorité.

Le canton de Vayrac eut l'honneur d'avoir un représentant au Conseil général qui devait, à force de talent, de travail et d'énergie, changer la face politique de notre département depuis longtemps imbu des idées impériales.

Ce premier succès fut pour lui le commencement d'une vie de luttes incessantes, de travail opiniâtre et de lourds sacrifices.

A chaque élection, toujours sur la brèche, luttant sans trêve ni merci, il acceptait tous les combats, alors même qu'il était sûr d'avance d'aller à la défaite. Cette noble conduite devait un jour être récompensée, chaque année apportait son contingent de nouvelles et solides recrues ; le parti républicain, tenu toujours en éveil, s'organisait ; les rangs se serraient étroitement et l'heure allait sonner où le vaillant soldat de la démocratie allait recevoir la juste récompense de son abnégation et de son dévouement. Le conseiller général de Vayrac, devenu président de l'assemblée départementale, était élu sénateur du Lot.

D'autres auraient pris un peu de repos, mais ce grand cœur savait qu'il avait d'autres devoirs à remplir. La réaction cléricale s'affublant du masque républicain, s'apprête déjà à livrer une nouvelle bataille ; il s'est jeté de nouveau dans l'arène et c'est là, à son poste de combat, qu'il a été frappé et qu'il est tombé au champ d'honneur.

Nos adversaires commentent, sans doute, à escompter cet irréparable malheur. Qu'ils sachent bien que l'ombre du grand disparu planera toujours au-dessus de nos têtes, et dans toutes les épreuves difficiles, nous invoquerons son souvenir et nous nous inspirerons de ses exemples.

En présence de sa dépouille mortelle, jurons de lui rester fidèles à jamais, faisons taire nos rancunes et nos préférences ; que la disparition du chef soit le signal de l'union de tous les soldats.

Groupons, en un faisceau compact, toutes les forces républicaines, montrons à nos adversaires étonnés ce que peut un parti uni dans le malheur.

Dors en paix, de Verninac, tes soldats sont debouts autour de ce drapeau que tu as si vaillamment porté. Le canton de Vayrac restera toujours à l'avant-garde de la démocratie du Lot.

Que ta famille éplorée reçoive l'expression de nos bien sincères condoléances, puissent-elles apporter un adoucissement à son immense douleur.

Adieu, de Verninac, adieu.

* *

Il était une heure et demie, quand la cérémonie prit fin, quand le dernier adieu fut adressé, quand la foule profondément troublée par cette suprême séparation, s'écoula lente, silencieuse.

Les pleurs étaient dans tous les yeux, une émotion indicible étreignait ces rudes paysans du Causse qui avaient peine à retenir leurs sanglots ; la douleur était marquée sur tous les visages...

La foule s'écoula... le silence bientôt, fut fait dans ce petit cimetière de Sarrazac où de Verninac repose à jamais.

Mais si la mort a ravi ce vaillant, si, brutalement, elle nous prive de cet homme aux grandes qualités de cœur et d'esprit, il restera toujours à ses amis, aux républicains, ce souvenir d'une vie de luttes, d'un passé de gloire, d'un modèle de loyauté et d'honnêteté.

Longtemps encore, le souvenir de cette noble figure sera gravée dans tous les cœurs, nous guidera dans nos luttes, dans la bataille qu'il avait entreprise, qu'il a hélas trop tôt abandonnée, et que nous continuerons sans répit, sans défaillance....

Une dernière fois, saluons ce grand disparu ; associons-nous à la profonde douleur, à la cruelle affliction qui brisent ceux qui lui étaient si chers, et à sa famille si éprouvée, adressons l'hommage respectueusement ému de nos tristes et sincères condoléances.

Le Journal du Lot.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 14 Mai 1901

La rentrée des Chambres a eu lieu le 14, après plus d'un mois de congé.

M. Deschanel préside ; M. Waldeck-Rousseau, complètement remis de sa maladie, est assis au banc des ministres.

M. Suchetet dépose une proposition de loi réclamant des modifications à la récente loi des boissons ; cette proposition concerne surtout les cidres, mais elle est renvoyée à la commission des réformes fiscales.

Plusieurs demandes d'interpellation sont déposées par MM. Mazet, Breton, Castelin, etc. M. Castelin demande la discussion immédiate de son interpellation qui vise la politique extérieure du gouvernement.

Après quelques paroles de M. Delcassé, la Chambre renvoie à la suite des autres interpellations, celle de M. Castelin.

La Chambre reprend la suite de la discussion sur les diverses motions de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

M. Louis Martin demande l'affichage des deux déclarations de 1791 et de 1793.

M. Gay combat cette motion, qui est adoptée par 493 voix contre 8.

Un article additionnel, de M. Simyon, tendant à afficher ces deux déclarations dans tous les établissements affectés au culte, est adopté par 310 voix contre 58.

MM. Zevaès et Sembat demandent que cet affichage soit également fait dans les casernes ; cette motion est adoptée par 234 voix contre 228.

Par 190 voix contre 157, sur la proposition de M. Cornet, l'affichage des deux déclarations sera fait d'une façon permanente et bien en vue.

M. Charles Bernard dépose une motion fantaisiste tendant à l'affichage, aux mêmes endroits que la *Déclaration des droits de l'homme*, du programme de St Mandé.

Cette motion est mise aux voix, mais le quorum n'étant pas atteint, elle est renvoyée à la séance de vendredi.

Et la séance est levée.

Séance du 17 mai 1901

La motion de M. Bernard tendant à ce que le programme de St-Mandé soit affiché dans les mêmes endroits que la *Déclaration des Droits de l'Homme*, est repoussée par 290 voix contre 30.

M. Bertrand prend la parole pour critiquer l'abus que l'on fait de l'affichage, ce qui coûte fort cher. Il demande le renvoi de la proposition concernant l'affichage permanent à la commission du budget.

Cette proposition est adoptée par 324 voix contre 230.

M. Cunéo d'Ornano demande la nomination d'une commission d'enquête de 22 membres au sujet des accusations portées contre le garde des sceaux.

M. Cunéo d'Ornano attaque M. Monis auquel il reproche divers faits qu'il qualifie de scandaleux.

M. Monis répond aux attaques de M. Cunéo d'Ornano.

M. Ch. Bernard prend part au débat soulevé par M. Cunéo d'Ornano et à son tour critique M. Monis qui dit-il, profite de son titre de ministre pour faire le commerce d'alcool.

M. Cunéo d'Ornano retire sa motion.

Et l'incident est clos : mais M. Lasies veut reprendre cette motion : le président lui refuse la parole.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 14 Mai 1901

Dès l'ouverture de la séance, le président annonce la mort de MM. Aristide Rey et de Verninac, décédés tous deux pendant les va-

cances parlementaires. Il retrace leur carrière politique et se fait l'interprète des regrets unanimes du Sénat.

Le Sénat s'ajourne à mardi pour la discussion de la loi sur la protection de la santé publique.

M. Jean Dupuy dépose, avant la levée de la séance, le projet sur les associations voté par la Chambre.

Et la séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE

La Situation Politique dans le Lot

La situation politique, le parti radical ne doit pas se le dissimuler, est aujourd'hui très grave dans le Lot.

Le parti républicain aura pour lui la victoire dans toutes les élections prochaines à condition que nos amis, laissant de côté les questions personnelles qui nous diviseraient, se préoccupent uniquement de l'intérêt supérieur de la République.

C'est pourquoi la réunion du Congrès républicain qui doit avoir lieu à Gourdon aura une importance considérable. Il ne s'agit plus comme autrefois de désigner le simple successeur d'un sénateur, il faut désigner aussi le porte-drapeau du parti radical. Le successeur du regretté de Verninac s'il accepte la responsabilité de la direction de ce parti radical du Lot, assurera, de par son autorité, la victoire de nos amis dans les élections cantonales.

On voit que la question est plus importante qu'on ne le supposerait au premier abord.

Par suite, le congrès de Gourdon, dont le rôle est capital, doit être composé de façon à ce que la décision qu'il prendra soit acceptée sans récrimination aucune par le parti républicain du Lot.

Ce Congrès devrait comprendre non seulement des électeurs de Gourdon, mais les principaux représentants des autres arrondissements devraient être convoqués afin d'apporter le concours de leurs efforts pour trancher la question dans le sens le plus favorable au parti radical.

Nous n'avons pas autre chose à ajouter aujourd'hui.

La situation est grave. Notre devoir était de prévenir nos amis et nos représentants.

A eux de prendre les mesures qui s'imposent.

Les journaux républicains ont décidé de ne mettre en avant aucun nom avant la décision du Congrès de Gourdon.

Voici, d'après l'Officiel, l'éloge funèbre de M. de Verninac prononcé par le président du Sénat :

M. de Verninac appartenait à l'opinion républicaine. Il avait été un bon ouvrier des heures difficiles et avait puissamment contribué pour sa part à faire entrer son département dans les voies nouvelles. M. de Verninac s'était livré dans sa jeunesse à de fortes études de droit. Il les avait poussées très loin, mais les hasards de la vie le détournèrent de la route dans laquelle il s'était préparé à entrer, et l'agriculture, un jour l'enleva à la jurisprudence. Au Palais, il eût fait un jurisconsulte éminent. A la campagne, il devint un agriculteur de premier ordre.

On recherchait volontiers ses avis, et quoique à fréquenté les concours régionaux du Sud Ouest ou nos grandes assises agricoles de Paris, pourrait vous dire qu'il était considéré partout et par tous comme un de ces arbitres dont les opinions éclairées ne manquent jamais de faire pencher la balance du côté du vrai mérite ou de la réelle supériorité. La pratique des choses de la terre n'allait pas chez lui sans des études correspondantes d'économie rurale ou d'économie politique. Il est peu de problèmes se rattachant à la production et à la distribution de la richesse dont il n'ait cherché à pénétrer les secrets. On l'a bien vu ici, où sa compétence en ces matières s'est affirmée en maintes occasions et s'est même quelquefois imposée aux hésitations de l'Assemblée.

Ses rapports savamment composés étaient ordonnés avec méthode, écrits avec précision. Ils faisaient généralement la lumière sur les points qui étaient obscurcis dans le conflit des intérêts, les subtilités de la controverse. On pouvait résister à son opinion; il n'y avait à méconnaître ni la loyauté de l'argumentation, ni la franchise de l'effort pour arriver à la vérité. Sa parole, qu'on avait coutume d'écouter avec une attention soutenue, était simple, claire, nette, sans inutiles ornements. Elle produisait l'effet sans y viser. Si elle n'enlevait pas les suffrages de haute lutte, elle préparait les esprits, ce qui ne vaut pas moins, à se laisser aller, comme d'eux-mêmes, à l'irrésistible entraînement de l'évidence.

En élevant M. de Verninac à l'une de ses vice-présidences, le Sénat ne lui a-t-il pas prouvé en quelle estime il tenait et ses servi-

ces et ses hautes qualités? Que la famille de notre regretté collègue reçoive l'hommage de notre respectueuse sympathie! (*Applaudissements unanimes.*)

Conseil départemental

Le conseil départemental s'est réuni ce matin à 10 heures.

Il a adopté l'ordre du jour suivant.

Fixation du nombre des élèves à admettre en 1901 dans les deux écoles normales du Lot.

Etat des instituteurs et institutrices proposés pour des récompenses honorifiques en 1901.

CAHORS

Au 7^e de ligne

M. Marcot, colonel commandant le 7^e de ligne, est nommé général de brigade.

Compatriote

M. le général Lannes commandant la division de Nantes, est nommé commandant en chef le 2^e corps d'armée.

M. Lannes est un ancien élève du Lycée de Cahors.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire. — Favorisée par un temps splendide, notre foire a été fort belle; les divers champs de foire étaient bien garnis, la hausse sur le bétail se maintient.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs, de 600 à 900 fr. la paire.
Vaches, de 400 à 700 fr. la paire.
Veaux, 1 fr. le kilogramme.
Porcelets, de 18 à 35 fr. pièce.
Volaille : poules, canards et dindons, de 0,55 à 0,65 la livre; poulets, de 0,80 à 1 fr. la livre.

Pigeons, de 0,70 à 1,25 la paire.
Lapins, de 0,75 à 1,50 pièce.
Œufs, 0,60 la douzaine.

Halle aux grains : blé, 12,50, maïs, 10,50, avoine, 8 fr., le tout les 4/5.

BOULVÉ. — Accident. — Ces jours derniers le sieur Ausset Bazile charpentier travaillait au démolissage d'une toiture.

Par suite d'une fausse manœuvre une pièce de bois se détacha et tomba sur la tête du malheureux travailleur ainsi que sur la femme Delpech.

Fort heureusement ils n'ont eu que quelques contusions sans gravité et ils en seront quitte avec quelques jours de repos.

Arrondissement de Figeac

SAINT FÉLIX (Hameau de Lagarrigue). — Assassinat. — La veuve Brugoux, âgée de 45 ans, a été assassinée le 15, entre 9 h. et 10 h. du matin au moment où elle se préparait à partir pour la foire de Figeac, où s'étaient déjà rendus son fils et le domestique qui vivaient avec elle.

Le crime n'a été découvert que le soir à 7 h. 1/2 par le domestique.

Il résulte des constatations faites par la justice que deux coups de fusil ont été tirés sur la victime, le premier, dans la cuisine, qui ne l'a pas atteinte et le second tiré à bout portant dans la chambre où s'était réfugiée la veuve Brugoux pour appeler au secours.

Ce dernier coup a fracturé l'humérus du bras gauche et le maxillaire supérieur d'où toute la charge a pénétré dans la boîte crânienne.

L'assassin qui était au courant de la disposition des lieux, croyant que la veuve Brugoux était à la foire, avait pénétré dans l'immeuble dans l'intention de la voler. En effet, dit-on, une somme de 3000 fr. en espèces et un livret de la caisse d'épargne de 1500 fr. ont disparu.

La justice informe.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — Récrimination de la « Défense-Croix. » — La Défense-Croix n'est pas contente que nous critiquions au Journal du Lot l'attitude anti-républicaine et clérical de M. Lachèze, député et Verdé, conseiller municipal.

Nous comprenons très bien, que le Ré-

vérend abbé soutienne son ami Lachèze ainsi que ses dévoués; M. Lachèze a donné des gages plus que suffisants à toutes les soutanes pour mériter leur appui. Mais, parceque M. Verdé sera l'ami, le protégé de M. Lachèze, le Président du Conseil de fabrique de Murel, l'abonné fidèle de la Défense-Croix, et qu'il tombera souvent en extase devant la photographie du comte de Paris, bien en vue dans son salon, il ne s'ensuit pas qu'il soit un solide républicain.

MM. Lachèze et Verdé font bien partie ce nous semble du conseil municipal de Martel et comme tels il nous appartient de les juger et de les critiquer au point de vue politique quoi que puisse en penser le doux Germain. Nous n'avons jamais attaqué ni l'honnêteté, ni la vie privée de personne; mais si la Défense-Croix veut nous conduire sur ce terrain, nous sauterons à pieds joints dans l'arène et nous n'aurons aucune difficulté à démontrer que M. Loubet, M. Cocula, les affiliés au Phare du Quercy et le Journal du Lot, sont pour le moins aussi honnêtes et aussi propres que la Défense-Croix.

CANIAC. — Foire. — Le 12 mai il était foire à Caniac, le bétail s'y vendait bien.

Il était foire aussi à Labastide-Murat, où il s'est traité également beaucoup de marchés sur les bœufs, avec une hausse de 50 fr. par paire, soit à Labastide, soit à Caniac; les brebis se vendaient à de bons prix.

Les propriétaires, malgré une pluie battante qui est tombée le soir, s'en retournaient contents de la journée. A la même heure il grelait fortement sur la commune de Labastide et ses environs.

En somme, ces deux foires ont été très bonnes pour les agriculteurs.

Le blé se maintenait toujours au prix dérisoire de 10 à 12 fr.; le maïs se vendait 11 fr., l'avoine, de 6 à 8 fr.

GRAMAT. — Accident à la gare. — Vendredi matin, la gare des marchandises a été le théâtre d'un déplorable accident.

M. Delmas maître d'hôtel, revenant d'embarquer dans un wagon plusieurs chevaux destinés à être présentés à la remonte d'Aurillac voulant s'assurer de leur bonne installation, il était monté sur le marchepied du wagon, qui se trouvait en face le bâtiment de la gare des marchandises. A ce moment, le train s'est remis en marche, et M. Delmas surpris par ce mouvement dans cet espace large d'environ 35 centimètres, a été roulé plusieurs fois sur lui-même et est retombé sur la voie après le passage du wagon, qui, fort heureusement, était le dernier du train.

Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, il a été transporté chez lui, se plaignant de vives douleurs.

Toutefois, les médecins n'ont constaté chez lui aucun symptôme de lésions internes; malheureusement, la forte compression subie a provoqué la fracture des deux clavicules.

M. Delmas sera obligé de prendre un long repos avant de pouvoir se remettre sur pied.

Si vous avez les digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50.

Chez nos voisins

CONDAT (Corrèze). — Fillette noyée. — Une enfant, Marguerite Bordes, demeurant avec ses parents, meuniers près de Condat, est tombée dans le ruisseau de Radaceaux.

Quand on s'est aperçu de sa disparition et qu'on l'a retrouvée elle était déjà morte.

EMPRUNT en RENTE CONSOLIDÉE 4 %.
AFFRANCHIE A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPOT RUSSE
de 424 Millions de francs capital nominal
Inconvertible pendant QUINZE ans.

Cet emprunt est émis en vertu d'un Oukase de S. M. l'Empereur de Russie en exécution d'un contrat intervenu entre S. E. Monsieur le Ministre des Finances de Russie et un Syndicat composé de : MM. de Rothschild frères, MM. Hottinguer et C^o, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit Lyonnais, le Comptoir National d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et Commercial et diverses Banques de Saint-Petersbourg.

La Souscription sera ouverte à Paris chez MM. de ROTHSCHILD Frères, 21, r. Laffitte
Le Mercredi 22 Mai 1901
à 98 1/2 % soit Fr. 492,50 par obligations de 500 Francs

PAYABLES COMME SUIT :

10	% en souscriv. soit par oblig. de Fr. 500 cap' nom' fr.	50
20	% à la répartition.....	100
40	% au 2 Septembre 1901.....	200
28 1/2	% au 2 Décembre 1901.....	142.50

(Coupon de Fr. 5 au 1^{er} septembre attaché.)
Faculté de libérer par anticipation à 2 %, ce qui réduit à 98 % soit Fr. 490, net, pour ceux qui libéreront à la répartition.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le montant de l'emprunt il sera fait une réduction proportionnelle. Toutefois les souscriptions sur lesquelles il sera fait en souscrivant un versement de DEUX CENTS FRANCS par Obligation avec engagement de libérer intégralement à la répartition pourront être favorisées, sans que les attributions complémentaires qui leur seraient ainsi faites puissent absorber plus de la moitié de l'emprunt.

Les souscriptions inférieures à 50 Obligations ne seront admises que pour des Titres entièrement libérés à la répartition et devront être accompagnés d'un versement de 200 francs par Obligation.

Déclaration faite au Timbre le 9 mai 1901.

PREUVE ÉVIDENTE

Que l'Emulsion Scott est le plus efficace de tous les remèdes.



JEANNE GALLON

Nous ne voulons pas ici vous dicter votre devoir quant au traitement à suivre pour votre enfant délicat. Ce serait vous offenser et nous nous en garderons bien; cependant vous voudrez bien nous permettre d'insister sur l'importance qu'il y aurait à lui donner de l'Emulsion Scott. Il n'y a aucune raison sérieuse pour ne pas employer l'Emulsion Scott dans votre famille puisqu'au contraire vous pourrez en obtenir de surprenants résultats, ainsi que nous le prouve surabondamment notre expérience de chaque jour. Dans toutes les affections de la gorge et des poumons, dans les maladies du sang, l'amaigrissement et toutes tendances à la débilité vous ne pourrez trouver, comme efficacité, aucun remède équivalent à l'Emulsion Scott; et nous ne connaissons pas de meilleure preuve à ceci que de citer les paroles mêmes des personnes qui, l'ayant employée attestent bien haut ses mérites :

Orléans, le 20 Juillet 1899.
Messieurs. Au moment où j'eus recours à votre Emulsion Scott ma petite fille était atteinte d'une coqueluche dont nous n'avions pu la débarrasser malgré tous les remèdes employés.

Cette pauvre enfant avait de continuelles vomissements, elle ne pouvait prendre aucun repos car elle était constamment secouée par de violentes quintes de toux et elle ne tarda pas à tomber dans un grand état de faiblesse.

Votre Emulsion Scott nous fut recommandée : dès les premiers jours de son emploi les vomissements cessèrent, la toux diminua d'intensité; quinze jours après l'appétit reprit, et maintenant mon enfant se porte à merveille et est d'une constitution admirable.

Agréez, Messieurs, mes bien sincères remerciements. Gallon, 34, rue Guignegault.

En présentant l'Emulsion Scott au public notre désir est de bien lui expliquer que ce remède est unique en son genre et n'a jamais pu être imité avec succès. L'Emulsion Scott rend acceptable à chacun l'huile de foie de morue; elle est douce au goût et facilite la digestion au lieu de l'alourdir. De plus la proportion spéciale d'hypophosphites de chaux et de soude et de glycérine qu'elle renferme, la rend de beaucoup plus efficace que toutes les autres préparations similaires malheureusement trop souvent offertes au public. L'Emulsion Scott est profitable aux personnes de tout âge, leur donnant force et vitalité comme constituant de l'organisme. On reconnaîtra toujours la véritable Emulsion Scott à la marque de fabrique collée sur l'enveloppe extérieure de chaque flacon authentique.

Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à: Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

A CÉDER IMPORTANTE IMPRIMERIE AVEC JOURNAL

Adresser les lettres à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, aux initiales A. M.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIII

LE PETIT LÉOPARD DE FRANCE

Il y avait le petit *Bouffarick* et trois autres chiens également célèbres : un, surtout, qui avait été amené de Châlons, en dépit des règlements, dans la caisse d'un tambour de son régiment, et avait été blessé une douzaine de fois; il s'acharnait toujours à rester au plus fort de la mêlée.

Enfin, dormant paisiblement sur une paille, un vieillard très âgé avec une barbe blanche et une tête qu'aurait choisi Gêrome pour représenter Abraham, un vieillard très âgé qui avait été conscrit dans les armées de la République et était parti de son village des Pyrénées pour charger avec les enfants de Paris dans les plaines de Jemmapes; qui avait été témoin du passage des Alpes et soulevé les longs cheveux sur le front de Desaix mort à Marengo; qui avait vu, au milieu de la poussière suffocante d'un glorieux été, l'entrée de la Garde Impériale à Paris, tandis que le peuple riait et pleurait de joie, en se pressant comme une mer houleuse autour d'un person-

nage pâle et grêle, si jeune par les années, si puissant par son génie. Un vieillard très âgé, depuis longtemps usé par la pauvreté, la souffrance, les privations, l'extrême vieillesse et, par une longue suite de cruels événements, venu seul, en Afrique, sans qu'il lui fût resté ni un des amis de sa jeunesse, ni un des enfants de son nom, privé même des secours dus par son pays à ses longs services... seul, avec la petite Enfant du Drapeau qui, depuis quatre ans, le faisait vivre grâce à son commerce de vins, dans cette mansarde, prenant soin de lui elle-même lorsqu'elle était en ville, et veillant à ce qu'il ne manquât de rien lorsqu'elle était en campagne.

— J'aurai soin de lui, — avait-elle dit brusquement, après l'avoir trouvé dans une grande misère et appris son histoire de la bouche de ses camarades.

Elle s'en était chargée et paissait une bonne juive du quartier pour le soigner lorsqu'elle même n'était pas à Alger.

Le vieillard était presque mort, moralement, quoiqu'il eût assez de force physique pour être en état de comprendre le bien-être de la nourriture, du repos et des soins; il était dans sa seconde enfance, dans sa quatre-vingt dixième année et insouciant de la dette qu'il contractait envers elle; et même, par un curieux caprice de la décrépitude, il ne l'aimait pas et ne remarquait rien excepté le corbeau lorsqu'il criait : Tue ! tue ! tue ! Mais il était aussi sacré qu'un Dieu pour Cigarette; n'avait-il pas combattu sous les yeux et contemplé les traits du Premier Consul !

Elle se pencha sur lui, vit qu'il dormait, et s'occupa sans bruit de préparer une petite bouilloire pleine de café et de lait chaud, posée sur la lampe pour qu'elle se tint chaude et elle la mit près de lui toute prête pour son repas du matin avec une tartine de pain blanc; puis, après avoir jeté un coup d'œil autour d'elle pour s'assurer que ses autres protégés ne manquaient de rien, elle se dirigea vers sa mansarde à côté, et après avoir relevé la jalousie, afin que les premiers rayons du soleil et le premier coup d'aile de ses amis les pigeons pussent l'éveiller, elle se jeta sur sa paille et s'endormit avec toute la gracieuse insouciance de la jeunesse. Elle cachait avec soin cette compassion qu'elle, la jeune condottière d'Alger, témoignait avec une charité si tendre au soldat de Napoléon.

Pour lui, en outre, sa voix impérieuse et rude était douce comme celle de la colombe, sa volonté fantasque et dominatrice devenait souple comme le roseau, son esprit dédaigneux et sceptique était respectueux comme celui d'un enfant devant un autel.

A ses yeux, le survivant de l'armée d'Italie était sacré; sacrés les yeux qui, lorsqu'ils étaient remplis de force, avaient vu le soleil briller sur la cavalerie de Murat, les dragons de Kellermann, les cuirassiers de Milhaud; sacrés les mains qui, nerveuses et jeunes, avaient porté l'étendard de la République victorieuse contre les hordes des Teutons rassemblés dans les Thermopyles de la Champagne; sacrés les oreilles qui, lorsqu'elles étaient promptes à entendre, avaient entendu

le canon d'Arcole, de Lody, de Rivoli, et au-dessus même de la tempête de la guerre, la voix claire et calme de Napoléon, sacrés les lèvres qui, lorsque leur moustache était brune et dans toute la plénitude de la virilité, avaient tremblé, comme celles d'une femme qui pleure, à l'adieu fait par cette nuit de printemps, dans la Cour de Fontainebleau.

Cigarette avait une religion à elle; et elle la pratiquait plus strictement que beaucoup de disciples ne suivent d'autres croyances.

XXIV

LA DAME AUX YEUX BLEUS

Ce matin-là, de bonne heure, lorsque les pigeons décrivaient de grands cercles avant de venir recevoir leur ration journalière des mains de Cigarette, dont le visage brun et vermeil se montrait à la petite fenêtre, Cecil, en compagnie de quelques-uns des plus braves cavaliers de son régiment, était envoyé assez loin dans l'intérieur des terres pour ramener un convoi de poulains achetés à une tribu amie et destinés à être embarqués pour la France et dirigés sur un des haras impériaux.

La mission dura deux jours, et le détachement revint de bonne heure le troisième jour avec les jeunes chevaux sauvages, amenés au prix de mille fatigues jusqu'à Alger.

(A suivre).

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la **marque LE VOLCAN**.

CAHORS s'adresser à **M. DESPRÉS**, ingénieur Agent général de la Compagnie.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

Librairie Ernest Flammarion, 26, rue Racine, Paris

NAPOLÉON PRISONNIER

2^e Edition

1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 franco.

Notre époque a vu publier un si grand nombre de documents originaux sur Napoléon, qu'il semble impossible d'en découvrir contre d'inedits. M. Paul Frémeaux a eu pourtant cette chance. Au cours d'un voyage à Londres, il a trouvé, dans une famille anglaise, les mémoires d'un chirurgien de la marine britannique, le docteur Stokoe, qui fut médecin de l'Empereur à Sainte-Hélène. Ces mémoires, il les a traduits, présentés et commentés dans un volume dont la première édition a été épuisée en quelques semaines : *Napoléon prisonnier*.

Titre suggestif, qui convient bien à un livre où l'on voit, mieux peut-être que dans tous ceux qui l'ont précédé, combien fut lourde la main des géoliers de Sainte-Hélène sur l'épaule de l'Empereur captif. De nouvelles révélations sur Hudson Lowe, l'histoire d'un amiral qui amène une maîtresse dans l'île et qui pour

obtenir du gouverneur la permission de la garder, se fait complice des infantries de celui-ci, d'émouvantes entrevues du docteur Stokoe avec Napoléon malade, un conseil de guerre inique qui casse de son grade le chirurgien parce qu'il a osé réclamer un traitement moins rigoureux pour l'Empereur et prédit sa fin prochaine, donnent à cet ouvrage un intérêt passionnant, un intérêt de roman. Des lettres de Las Cases, de Montholon, du comte Bertrand, du roi Joseph et de la reine Julie, reproduites en fac-similé ajoutent une valeur documentaire de tout premier ordre à la publication.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1485^e livraison (18 mai 1901).

Le Rubis de Laperouse, par G. de Beaugard. — Les Almanachs par Louis Barron. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Cœur brisé, par M^{me} la Comtesse de Houdetot. — Un Nouveau mammifère. — Les liserons, par M^{me} Barbé.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 20 (18 mai 1901).

1^o La Mission Hostains-d'Ollone, par le Capitaine d'Ollone.

2^o A travers le monde : Excursions aux gisements de Phosphates de Tébessa. — Pourquoi le roi Edouard est populaire aux Indes.

3^o La France à l'Étranger : La Guinée française et la route de Konakry au Niger.

4^o Questions politiques et diplomatiques : L'impérialisme à la mode. — Les futurs dépôts de charbon des Etats-Unis.

5^o Livres et Cartes.

6^o Les Revues Etrangères : Mécomptes des Allemands dans l'Est africain (Koloniale Zeitschrift, Leipzig). — Mariages d'enfants aux Indes (The Royal Magazine, Londres).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 16 mai 1901.

V^o Nacla : Chronique. — Martial Moulin : Bonjour monsieur le coré. — Mathilde Alamic : Norbert Dys (suite). — Henry Kistemaeckers : La Baronne des Saules (suite). — M^{me} Jean Pommerol : Une femme chez les Sahariennes. — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jules Gros : L'homme fossile (suite). — Variétés.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7^e. Sommaire du numéro 2303 du 18 Mai 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Algérie : Expédition du Sud-Algérien : Les cavaliers du Gonn. — Le Général Servière à la tête de son escorte.

Paris : L'école des sergents de ville : Les différents cours faits aux agents. — Le monument d'Ambroise-Thomas, au Parc Monceau. — Histoires de deux journalistes. — Voyageurs espagnols. — Dessins et autographes de célébrités.

Beaux-Arts : Tableau de M. Charpentier-Bosio : Les poissons et le berger qui joue la flûte.

Bibliographie : Illustrations extraites de Mon sursis, le nouvel album militaire d'Albert Guillaume.

Amérique : L'éducation des Indiens : Exqui-maux de l'Alaska.

Départements : Caravanes des huitres de Cancale : Les parcs. — Le Triage.

Armée : La nouvelle tenue de cavalerie.

Portraits (Nécrologie) : M. le sénateur de Verninac. — La Princesse Louise de Prusse.

TEXTE. — Chroniques : * Courrier de Paris, par Paul Perret; Théâtres, par H. Lemaire; Salon de 1901, par O. Merson; L'école des gardiens de la paix, par H. de Noussanne; Histoire de deux journalistes espagnols, par H. de Noussanne; Les caravanes des huitres, à Cancale, par Th. Janvrais; L'éducation des indiens, en Amérique, par M. de Ramberg; Le nouveau sous-marin anglais, par Ed. Bonaffé.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Semaine illustrée, par N. Nozeroy; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc, Les Livres, par A. B.

Nouvelle : M^e Lacombe, par J. Ajalbert, illustrations de Redon.

Le numéro 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e

Sommaire du n° 1460, du 18 mai 1901.

Sur l'emploi de l'oxygène dans les ascensions à grandes hauteurs, par L. Cailletet. — La persodine, par le D^r A. Cartaz. — Les filtres en fibres de bois, par D. B. — Un fossile qui ressuscite, par M. Boule. — La fabrication de

la peinture chez les anciens, par Joseph Girard. — Les sous-marins, par Delauney. — Destruction du puceron lanigère, par Albert Larbalétrier. — L'élevage du pigeon en Egypte, par D. B. — Un coussinet à serrage automatique, par Daniel Bellet. — Planchette à écrire pour aveugles, par Georges Guéroult. — Chronique. — Nid d'aiglon, par Pierre Boyer.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 24 — du 16 mai 1901.

La garde de l'aigle, par H. Bezançon. — Le duel d'Arlequin et de Pierrot, par G. Fath. — Cousine Melanie, par Marthe Bertin. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Les débuts d'un chasseur, par S. E. Robert. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Concours, etc.

Illustrations de G. Fath, Ch. Dufau, Ed. Zier, J. Précopé, Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris

56, Rue de Bondy

EXIGER

LA MARQUE DE FABRIQUE

et le

NOM CHRISTOFLE en toutes lettres.

Envoi franco

du

Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils Bd Gambetta, 26,

10^c

En Vente partout

10^c

La VRAIE MODE

Coffre GRATUITEMENT

dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)